



Déclaration de l'UNSA Education de l'Ardèche

CTSD du 02 septembre 2020

Depuis le mois de décembre 2019, le ministre annonçait la revalorisation des enseignants, CPE et PsyEN. Initialement, il était question de 500 millions d'euros pour le budget 2021. Ce sera finalement une enveloppe de 400 millions. Pour l'Unsa, l'enjeu n'est pas celui d'une hausse ponctuelle mais de remettre en adéquation la valeur du métier avec une rémunération à la hauteur du niveau de compétences et de responsabilité.

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé ce weekend un Grenelle de l'Éducation. Après le Ségur de la Santé, J.-M. Blanquer veut marquer l'histoire de l'Éducation de son empreinte. En a-t-il seulement les moyens ?

Les négociations qui devaient reprendre avant l'été ne débuteront finalement que dans les prochaines semaines. L'enveloppe de 500 millions actée par le précédent gouvernement sera réduite à 400 millions, c'est un premier engagement non tenu.

Auprès de la profession, le ministre a perdu toute adhésion sur sa politique éducative. Qu'en sera-t-il sur le chantier de la revalorisation ? Les personnels ne se satisferont pas de formules comme les « professeurs heureux », qui au contraire les hérissent tant elle est en décalage avec leurs difficultés d'exercice au quotidien.

Toutefois, une annonce encourageante est celle de maintenir le principe d'une loi pluriannuelle de programmation afin d'inscrire la revalorisation dans la durée.

Pour le ministre, l'équipement informatique des personnels, les heures supplémentaires rémunérées pour assurer les remplacements courts dans le second degré et pour suivre des formations pendant les vacances font partie de la revalorisation. Pour l'Unsa, l'équipement informatique des personnels est une nécessité qui incombe à l'employeur, c'est-à-dire l'État. Cela ne représente en aucun cas une mesure de revalorisation. Pour nous, l'équipement des personnels doit faire l'objet d'un crédit d'impôt pour tous. Il doit être financé sur le budget de l'État au titre des dépenses fiscales et non grever le budget de l'Éducation.

Concernant les heures supplémentaires, travailler plus n'est pas une mesure de revalorisation. En effet, les enseignants français sont déjà ceux qui ont déjà le plus grand nombre d'heures de présence devant élèves et l'un des taux de rémunération horaire le plus bas parmi les pays développés.

Cette mesure serait d'ailleurs profondément injuste car elle creuserait l'écart de rémunération avec le second degré. De plus, les femmes, qui sont déjà moins rémunérées que leurs collègues masculins, en seraient une fois de plus les premières victimes.

Pour le SE-Unsa, des mesures doivent être prises de toute urgence pour :

- réduire l'écart de la rémunération des personnels de l'Éducation nationale par rapport au reste de la Fonction publique ;
- mettre fin de la « smicardisation » des jeunes enseignants ;
- réduire les inégalités de rémunération entre les femmes et hommes.

Revaloriser ses personnels est une chose, leur permettre des conditions d'exercices favorables en est une autre. Le service d'éducation dans le département commence l'année dans le premier degré comme dans le second par un manque de souffle, un manque d'amorçage de la machine. En effet, c'est plutôt rare pour un département attractif comme le notre mais il manque déjà d'enseignants. Il est rare que la balance poste/personnel dans le premier degré en Ardèche soit déficitaire dès la rentrée.

Un des effets positifs c'est que le recours aux inéats/exéats a fonctionné plus efficacement cet été que par le passé, permettant un double bénéfice, celui des personnels cherchant parfois depuis longtemps à rentrer dans notre département et qui aboutissent dans leurs démarches, un système qui limite la casse en étant un peu moins déficitaire en personnels.

Il n'en demeure pas moins que des postes sont pour l'instant dépourvus d'enseignants et que l'on recoure au Titulaire Remplaçants dès cette rentrée. L'Unsa craint que la situation ne se détériore rapidement, en effet des TR seront malheureusement vite mobilisés par des remplacements dans des écoles dont les personnels sont en quatorzaine, touchés directement ou indirectement en tant que cas contact par la Covid 19. De même à la fin de ce CTSD, des postes de TR seront peut être provisoirement fermés pour permettre de financer l'ouverture de postes classes.

Cela montre bien que notre système et son nombre de poste, en période de crise, ici sanitaire, pour fonctionner correctement a besoin de moyens supplémentaires et que des créations de postes en urgence sont donc bien nécessaires.

un des deux dispositifs Ulis au collège des Perrières à Annonay reste sans enseignant à cette rentrée. Son passage dans le giron du second degré dans l'été est un retour en arrière de plusieurs années. En effet, depuis quelques années en Ardèche maintenant les postes d'Ulis en Collège étaient couverts par le premier degré dont le système de mouvement et de remplacement est plus efficace pour placer effectivement un personnel en face d'élèves à besoin particulier. Nous regrettons que les anciennes pratiques aient été abandonnées à cette rentrée.

Le recours aux contractuels, dans le second degré tout comme le premier degré dans notre département ne sera certainement pas évité cette année encore. L'Unsa rappelle que le fonctionnement efficient de système éducatif est pour nous l'occupation des postes par des fonctionnaires titulaires et formés dans leurs éventuelles spécialités.